

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 février 2022

Année scolaire : 2021 / 2022

Séance n° 03

Présidence : A. MAREY, Principal

QUORUM : 16

Nombre de membres présents, absents et excusés : 19 présents, 2 excusées, 3 invités (voir liste jointe).

QUESTIONS TRAITEES	DECISIONS (D) AVIS (A) MOTIONS	ACTES Transmissibles
1. - Adoption du procès-verbal du CA du 26/11/2021 2. – PFR et DBM 3. – contrat et convention 4. – présentation éco-délégués et Conseil de Vie Collégienne (CVC) 5. - Répartition de la DG. 6. - Questions diverses.		

PROCES VERBAL

Séance du Conseil d'administration du 3 février 2022

N° de séance : 3

Le quorum étant atteint, la séance débute à 17h, avec 22 présents dont 19 votants.

Monsieur Marey, principal, obtient l'accord des membres du CA pour que 3 invités (CPE et professeurs stagiaires) assistent à cette séance dans le cadre de leur formation.

Puis il passe à l'ordre du jour qui n'est plus soumis au vote mais arrêté par le chef d'établissement, président du conseil d'administration. Ce dernier note l'absence de questions diverses et modifie donc en conséquence l'ordre du jour.

I – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CA DU 26/11/2021

Décision du conseil

<u>Présents</u> : 22	<u>Votants</u> : 19	
<u>Pour</u> : 19	<u>Contre</u> : 0	<u>Abstentions</u> : 0

II– PRELEVEMENT SU FOND DE ROULEMENT ET DBM

Mme Favero, gestionnaire, demande l'autorisation de prélever 6000 euros sur les réserves de l'établissement pour financer l'acquisition d'un piano destiné à l'éducation musicale.

Un prélèvement équivalent avait été effectué en 2021. L'achat n'ayant pas été finalisé la somme est « retombée » dans le fonds de roulement. Il est donc nécessaire de procéder à un nouveau prélèvement.

Cette opération est autorisée par l'agent comptable.

Décision du conseil

<u>Présents</u> : 22	<u>Votants</u> : 19	
<u>Pour</u> : 19	<u>Contre</u> : 0	<u>Abstentions</u> : 0

III – CONTRATS ET CONVENTIONS

Mme Favero, gestionnaire, explique que la collecte des déchets organisée par le Pays Voironnais évolue (fréquence et facturation). La redevance acquittée par le collège sera d'environ 7200 euros pour 2022 (2000 euros de plus qu'en 2021).

Cette évolution implique la signature d'une nouvelle convention.

Elle sera renouvelée expressément chaque année.

Décision du conseil

<u>Présents</u> : 22	<u>Votants</u> : 19	
<u>Pour</u> : 19	<u>Contre</u> : 0	<u>Abstentions</u> : 0

IV – PRESENTATION ECO-DELEGUES ET CONSEIL DE VIE COLLEGIENNE (CVC)

Mme Gomas (CPE stagiaire, invitée au CA) expose 3 actions organisées par les éco-délégués (20 élèves de 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème}) :

- A la rentrée des vacances d'hiver, une collecte de produits alimentaires et d'hygiène en partenariat avec l'association les cœurs 2 GRE pour venir en aide à des personnes dans le besoin.
- Sensibilisation au gaspillage alimentaire
- « Mon collège Fleuri » dont l'objectif est de fleurir les bacs situés sous le préau.

Elle présente ensuite le CVC (conseil de vie collégienne).

Il est composé d'élèves de tous les niveaux.

Il se mobilise pour organiser des événements destinés à animer la vie de l'établissement : journée de l'élégance, carnaval...

La semaine prochaine (jeudi 10 février), en partenariat avec la cuisine centrale, les élèves du CVC bénéficieront d'une action de sensibilisation pour leur permettre de mieux évaluer la qualité de leur alimentation.

V – RÉPARTITION DE LA DG 2021/2022

Monsieur MAREY, principal, présente les grands principes et le fonctionnement de la ventilation des moyens entre les disciplines au regard des besoins des élèves, des ressources, des projets et de la faisabilité des emplois du temps.

La DG tient compte des effectifs qui jouent sur le nombre de divisions par niveau, des horaires réglementaires, des heures statutaires (heures de laboratoire en sciences et heures UNSS), de la nécessité d'ouvrir des groupes de langues et de faciliter les manipulations scientifiques.

A la rentrée, la DG est la suivante : 833.75 « unités » qui se répartissent de la sorte :

- 8.75 IMP (indemnités pour mission particulières)
- 71.5 HSA (heures supplémentaires annuelles)
- 753.5 HP (heures postes)

En SEGPA, 125 heures postes et 4,5 HSA sont attribuées pour les 4 divisions (1 par niveau).

A préciser que le collège ouvrira une division supplémentaire en 4^{ème} au vu de la cohorte imposante des élèves de 5^{ème}, soit 7 divisions, comme à tous les niveaux sauf en 3^{ème} (6 classes).

La marge de la DG après ventilation dans les enseignements obligatoires est consacrée de la sorte :

- 7h en français en 6^{ème} (accompagnement personnalisé)
- 7h en français en 5^{ème} (accompagnement personnalisé)
- 3.5 en maths en 6^{ème} (accompagnement personnalisé)
- 3.5 en maths en 4^{ème} (accompagnement personnalisé)
- 3h en maths en 3^{ème} (accompagnement personnalisé)
- Ouverture d'un groupe de plus que de classes en 6^{ème} (soit 8 groupes) dans les 3 sciences, pour un effectif maximal de 23 élèves
- Même principe en 4^{ème} mais avec 2 groupes de plus, soit 9 groupes à 24 élèves maximum.
- Idem en 3^{ème} avec 8 groupes pour 6 classes soit 21.3 élèves.
- Option découverte professionnelle pour les 3^{ème} (20 élèves chargés d'un projet de mini-entreprise avec l'association EPA)

- 2 groupes de latin à 1h30 chacun : 1 en 5^{ème} (15 élèves) et un autre regroupant les 4^{ème} et 3^{ème} (20 élèves)
- 5 groupes d'espagnol en 5^{ème} avec un effectif prévisionnel de 23 élèves
- Idem en 4^{ème} mais avec 25 élèves
- Idem en 3^{ème} avec 25 élèves.
- 1 groupe d'italien bilangue à 3h en 6^{ème}
- 3 groupes d'italien en 5^{ème} (1 ex-bilangue à 11 élèves et 2 LV2 à 20 élèves)
- 3 groupes d'italien en 4^{ème} (1 ex-bilangue à 22 élèves et 2 LV2 à 20 élèves)
- 1 groupe d'italien LV2 en 3^{ème} à 29 élèves
- 1 groupe d'allemand en 5^{ème} à 14 élèves
- 1 groupe inter-niveaux en 4^{ème} et 3^{ème} à 24 élèves

Le tableau de répartition des moyens travaillé en amont avec les équipes disciplinaires puis en conseil pédagogique n'appelle aucun commentaire et est soumis au vote.

Décision du conseil

<u>Présents</u> : 22	<u>Votants</u> : 19	
<u>Pour</u> : 19	<u>Contre</u> : 0	<u>Abstentions</u> : 0

VI – QUESTIONS DIVERSES.

Aucune question n'ayant été posée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h.

Le président du conseil d'administration

Le secrétaire de la séance

Arnaud MAREY

Nicolas RAYNAUD